Les Ateliers de
MAURIENNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

VILLARGONDRAN

30 JUIN 2021

COMPTE-RENDU

L'assemblée générale des Ateliers de Maurienne s'est tenue le mercredi 30 juin 2021 à 18h30, dans la salle des fêtes de la commune de Villargondran.

Cette assemblée générale a pu se dérouler conformément aux statuts :
Nombre d'adhérents :50
Nombre d'adhérents présents :26
Nombre d'adhérents représentés :2

Les statuts prévoient que l'assemblée générale peut se tenir si il y a la moitié des adhérents présents ou représentés.

Cette assemblée générale a compris une assemblée générale extraordinaire, puis une assemblée générale ordinaire.

A. L'Assemblée Générale Extraordinaire :

L'assemblée générale extraordinaire a eu à se prononcer sur l'appartenance sans cotisation, comme membre de l'association, de bénévoles réguliers, non membres. Ce qui concerne actuellement 12 personnes s'investissant à l'ARC et aux Vêtement'Tri.
Le CA pense souhaitable de reconnaître comme membres de l'association, ces bénévoles, sans qu'ils aient, obligatoirement à payer leur adhésion.

Ce principe de base est soumis au vote de l'assemblée :

Trois votes contre.
Aucune abstention.

Cette disposition est donc votée à la majorité des adhérents présents ou représentés.

Modification des statuts en découlant :

Le CA propose d'insérer dans les statuts la disposition suivante pour prendre en compte le principe retenu :
« *Les personnes qui collaborent régulièrement de façon bénévole à l'activité de l'association et qui souhaitent en devenir membres, sont dispensées de cotisation. La liste est validée annuellement par le Conseil d'Administration* ».

Trois abstentions.

Cette modification des statuts est donc approuvée à la majorité des adhérents présents ou représentés.

B. Assemblée Générale Ordinaire :

Les points suivants ont été développés lors de cette assemblée :
- Rapport moral du président, Bernard RATEL.
- Rapport d'activités par le directeur, Pierre-Yves BONNIVARD.
- Rapport financier par Pierre-Louis REMY, trésorier.

- Rapport du commissaire aux comptes présenté par M. Laurent SUIFFET.
- Nouveau mandat du commissaire aux comptes
- Élections

1. RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT :

« 2020 , une année tout à fait satisfaisante

L'an dernier, en 2020, j'introduisais l'assemblée générale de notre association qui donnait le bilan de l'année précédente, 2019, en marquant notre satisfaction pour les résultats obtenus tant dans le domaine économique que dans celui de l'insertion.

Un an plus tard qu'en est-il ? Cette tendance s'est-elle confirmée ?

Oui, malgré la pandémie due au Covid 19, notre progression sur le plan économique reste positive, même si nous devons être vigilants dans certains domaines, en particulier le fonctionnement et les résultats de l'Association Intermédiaire (A.I.).
Notons également que la part des subventions publiques dans notre résultat est importante et s'est accrue.
Pour ma part, j'y vois une prise en considération renouvelée de la part des décideurs publics, de l'importance de l'action d'insertion par l'activité économique, notamment dans une période incertaine, dont les prémices se faisaient sentir avant la pandémie.

Les différentes interventions à venir vous permettront de constater le dynamisme et les résultats des Ateliers de Maurienne, sans occulter nos interrogations.

Sous l'autorité éclairée de son directeur, Pierre-Yves BONNIVARD, notre association est dans une démarche volontariste qui vise au développement et à la rentabilité de ses activités, pour faire du chiffre d'affaires, bien sûr.
Mais, principalement, pour que l'action d'insertion au bénéfice de nos salariés s'appuie sur une activité économique, en développement et reconnue, démontrant ainsi que le travail est un facteur de progrès individuel et collectif.
Le travail conçu comme un intégrateur social essentiel.

Je me plais à souligner que dans cette démarche, notre directeur est parfaitement suivi par l'ensemble du personnel d'administration et d'encadrement.
Il existe une grande fluidité dans les relations de travail au sein de l'entreprise.
Chaque encadrant est initialement spécialisé dans un domaine (vigne, espaces verts, artisanat ...etc).
Mais, si une urgence implique de regrouper les efforts dans un de ces domaines, tous s'engagent dans cette voie-là.

Je remercie Pierre-Yves pour son investissement comme je remercie l'ensemble des encadrants et le personnel d'administration pour leurs résultats et leur capacité d'adaptation.
Un événement récent a été éclairant.
Il n'a pas eu lieu en 2020, mais cette année, il y a peu de temps.
Il faut le citer maintenant. Dans un an, ça n'aurait pas la même signification.

Pierre-Yves a dû s'absenter pour une durée assez longue, pour des raisons personnelles.
La maison ne s'est pas arrêtée pour autant.
Magali POIPY a formidablement assuré l'intérim à la tête de l'entreprise, bien secondée par ses collègues.
Et, c'était une période tendue, compte tenu des chantiers en cours et de l'absence d'une encadrante pour raison de santé.
Ce fut difficile. Et ça l'est encore !
Bravo !
On les applaudit, tous, bien fort.

Quelques coups de projecteur sur des sujets sensibles ou centraux.

Je ne reviendrai pas plus sur les résultats économiques. Notamment, sur ceux de l'Association Intermédiaire.
Notre trésorier les détaillera en les mettant en perspective, notamment de ce qu'ils disent de la fiabilité de nos activités et des questions qui peuvent en découler.
Et, je laisse, à Pierre-Yves, le soin de faire un point sur les activités.

Alors, quels sujets ?

La vigne encore une préoccupation, même si, par rapport à 2019, notre situation s'est stabilisée.
La place de l'insertion dans notre démarche.
Les suites données aux observations du commissaire aux comptes, lors de notre dernière A.G..

Mais aussi, quelques questions concernant notre vie associative.

a. La vigne :
Je rappelle en premier lieu que sous ce vocable nous conduisons trois activités :

- Notre propre production de vin à partir de l'exploitation de parcelles qui soit nous appartiennent (Bonne Nouvelle), soit sont mises à notre disposition par les communes (Saint-Julien-Montdenis et Hermillon).
- Notre intervention comme prestataire de services pour cultiver des secteurs plantés et en vinifier la production, au bénéfice de collectivités. C'est le cas à Villargondran.
  Merci, à la municipalité pour sa confiance.
- Enfin, notre implication, comme prestataire de services, auprès de la Communauté de Communes Coeur de Maurienne-Arvan dans la gestion des plantations faites au titre de l'action Vin'Alp portée par le programme européen ALCOTRA (Saint-Julien-Montdenis et Bonne Nouvelle).
  Notre contrat avec la Communauté de Communes est arrivé à échéance en 2020.
  La Communauté de communes a manifesté son souhait de continuer à travailler avec nous. Le contrat est en cours de réécriture.
  Merci aussi pour la confiance de la collectivité à notre égard.

Je souhaite insister plus longuement sur notre propre production.

L'an dernier, j'avais fait valoir que nous avions plus que doublé notre surface dédiée à la viticulture (passage de 1ha5 planté, à 2,5).

Insister sur notre production.
Pour mettre en valeur, d'abord, qu'en 2019, alors que le Conseil d'Administration ne l'avait pas planifié de cette façon, nous avons porté notre espace viticole à 2,5 ha, soit la limite haute envisagée pour 2022.
Jusque-là, nous avions 1ha5 de vigne.
Nous avons donc amorcé et pratiquement réalisé la plantation de 1 ha supplémentaire.
Je vous indiquais que l'association dispose maintenant des superficies nécessaires pour une production en principe rentable, en année normale (pas de gel, pas de grêle, pas de sècheresse, pas de maladies, une culture suivie).

C'est une vision d'avenir qui donnera des résultats concrets d'ici à 5 ans.
En 2020, nous n'avons donc pu compter que sur l'hectare et demi en production.

Nous avons produit 675 l de vin rouge et 280 l de vin blanc.
Au total, de l'ordre de 1000 l, soit 10 hl.
Ce qui est largement en dessous des normes retenues qui se situent, en bio à environ 40 hl/ha.
En cela, nous sommes dans la continuité des années précédentes

L'an dernier, j'avais déjà donné quelques explications à cette situation.
Par exemple : les aléas climatiques y participent. Les très fortes chaleurs de l'été dernier ont eu raison de notre production à Bonne-Nouvelle et la sensibilité de la vigne d'Hermillon à l'humidité, en raison de son orientation qui a pour effet un ensoleillement plus tardif le matin. Donc, une présence de forte rosée.

Mais, j'avais surtout pointé la succession des encadrants techniques (6 en 13 ans) qui quelles que soient leurs qualités, ont, tous une approche différente de la conduite de la viticulture, notamment de la taille.
Or, la vigne a besoin de régularité.

Depuis la fin 2020, nous avons recruté une nouvelle encadrante technique Noémie DELCELLIER que nous avons été heureux d'accueillir.
Elle a un beau challenge pour une jeune professionnelle, celui d'avoir à gérer une activité viticole de A jusqu'à Z, c'est à dire : la viticulture, la vinification et la commercialisation du vin.

La vigne est une activité technique aux paramètres à maîtriser, nombreux.
Sa culture nécessite un encadrant technique fiable et engagé dans la durée.
Mais, c'est une activité adaptée à l'insertion. Elle permet d'impliquer un personnel nombreux (de 15 à 20 personnes).
C'est également une activité à forte signification patrimoniale.
Et la qualité de notre vin est un produit de mieux en mieux reconnu.

À propos de la vigne, nous avons vu en 2020, que notre situation vis à vis des Douanes méritait d'être vérifiée.Nous avons donc contacté cette administration pour faire le point.

Il s'est avéré que nous devions nous mettre à jour dans les déclarations à faire concernant les ventes de vin.
Mais, surtout, il est apparu qu'une partie des plantations faites à Hermillon, en 2008 ou 2009 n'avait pas été déclarée (les deux-tiers de la parcelle pour le vin blanc et une petite partie de celle dédiée au vin rouge).
Logiquement, les Douanes pouvaient nous contraindre à l'arrachage des plants.
Cette administration a bien compris que l'inexpérience était à l'origine de ces erreurs, qu'il n'y avait pas intention de fraude et que la dynamique d'insertion a un sens.
Nous avons donc régularisé notre situation avec une simple amende de 1000€.
Notre nouvelle encadrante technique qui a été en première ligne dans la phase finale de ces tractations, sait maintenant précisément les démarches à conduire et leur périodicité.

b. L'insertion :

Notre cœur de métier, ce n'est ni la vigne, ni les espaces verts. Mais bien l'insertion.

En 2020, nous avons accueillis 66 personnes en insertion (112 en 2019) :
16 d'entre elles (35 en 2019) ont effectué une « sortie positive » selon le jargon en vigueur
De l'ordre de 17% de sorties positives cette année contre environ 30%, l'an dernier.

Cette situation est le fruit de la pandémie. Moins de possibilité d'embauche. Et la volonté de nos prescripteurs de faire en sorte que nous conservions dans nos rangs le personnel, le plus longtemps possible.

Parmi l'ensemble de notre personnel en insertion, 13 d'entre eux sont en arrivant chez nous aux minimas sociaux basiques : 330 € par mois.
Aux ateliers de Maurienne, ils seront payés sur la base du SMIG.

Parmi ces 63 personnes, on constate une part non négligeable de personnes de plus de 50 ans.
Un niveau de qualification moyen pas négligeable.
Une prédominance de jeunes demandeurs d'emploi. Mais aussi une part importante de demandeurs plus anciens.

En définitive, on s'aperçoit qu'en Maurienne, les offres d'emploi pour des personnes non qualifiées sont nombreuses (entreprises et services, et chantier TELT).
Il faut uniquement que la personne assure un comportement en phase avec la réalité du travail : savoir-être, attitudes et appétence pour le travail.

Il s'agit de faire en sorte que les personnes en insertion acquièrent ces comportements.

L'accompagnement social doit permettre d'atteindre cet objectif.

Ces quelques développements mettent en évidence le caractère particulier d'une entreprise d'insertion.
C'est une entreprise qui doit offrir à des clients, comme toutes les entreprises, des prestations et/ou des produits finis.
Ce qui va participer à la réalisation de son chiffre d'affaires.

Mais, également, mettre les salariés en insertion dans une structure qui a les caractéristiques et les finalités d'une entreprise, en particulier agir rapidement et souplement, proposer à ses clients de la qualité.
Mais, c'est aussi une structure d'insertion qui a la mission de préparer moralement, intellectuellement, physiquement (je pense aux questions liée à la santé) les personnes en insertion. Surtout les faire évoluer positivement dans ces domaines.

Il faut donc que nous réalisions en permanence cet équilibre nécessaire entre la composante technique et professionnelle des tâches à accomplir et l'impératif d'éducation que chacun des salariés est en droit d'attendre.
Impératif d'éducation qui doit être calibré en fonction de la personnalité de chacun.

C'est le rôle et la fonction de nos deux chargées d'insertion, Virginie et Corinne.
Rôle et fonction mal aisés à réaliser, tant les impératifs de l'entreprise sont prégnants.

Je les remercie particulièrement et je salue leur engagement et leur opiniâtreté.
Leur action est capitale.

c. Après notre dernière A.G.

Lors de l'AG 2020, traitant de l'année 2019, comme l'année précédente, le commissaire aux comptes a reformulé trois observations :

- La question de l'application de la T.V.A. : il nous a été rappelé que « si les Ateliers et Chantiers d'Insertion (A.C.I.) sont en principe exonérés d'impôts commerciaux, un des critères de cette exonération porte sur la non concurrence avec le secteur marchand, notamment sur la partie « espaces verts » et « vente de vin ».
- L'application aux Ateliers de Maurienne de la convention collective étendue des ACI .
- Apporter des précisions dans nos statuts sur les questions de rémunération des dirigeants.

Comme nous vous l'avions indiqué lors de la dernière AG, nous avions :

- Demandé l'avis de l'administration fiscale concernant la T.V.A. .
- Décidé la mise en œuvre des dispositions concernant la convention collective.
- Choisi de vérifier la question de la rémunération des dirigeants dans les statuts.

L'Administration fiscale nous avait répondu que nous étions assujettis à la T.V.A..
Nous avions fait un recours contre cet avis qui, selon nous, ne prend pas en compte les dispositions arrêtées récemment par l'État sur cette question, qui exonère potentiellement les structures d'insertion de la T.V.A..
L'Administration fiscale a pris acte de ce recours et un collège d'experts nous a entendus.

Il nous a d'abord fait part de sa surprise que nous ayons posé une telle question. L'administration ne se serait aucunement intéressée à notre cas, si nous ne l'avions pas sollicitée.
Mais puisque nous l'avions sollicitée, elle nous a confirmé notre éligibilité à la TVA pour la vente du vin et l'activité « espaces verts ».

Nous avons donc pris acte de cette décision qui n'est pas nécessairement pénalisante sur le plan financier. Mais qui complique passablement le travail de notre comptable dont je salue l'adaptabilité, en cette occasion.

Dans la pratique, nous avons dû adapter les prix de nos prestations « Espaces verts » pour tenir compte de la T.V.A..
Prestations concernant essentiellement des collectivités et des entreprises qui récupèrent la T.V.A..
En revanche, nous n'avons pas augmenté le prix du vin, intégrant la TVA dans les prix en vigueur.

Pour la question de la rémunération des dirigeants, nos statuts sont très clairs.
Ils stipulent, article 3 :
« Les membres de l'association ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leurs sont confiées.
Ils peuvent être indemnisés sur justificatifs, des frais engagés à l'occasion de leurs missions ».
Affaire réglée.

Quant à la mise en œuvre des dispositions relatives à la convention collective, Covid étant passé par là, elles seront réalisées dès que possible.

d. Un mot sur la vie associative :

En 2019, nous avions 63 adhérents à jour de leur cotisation.
2020, avec la pandémie n'a pas vu un bond phénoménal de nos adhésions. Au contraire.
53 adhérents.
Ce soir nous pointons 28 membres présents ou représentés.

Le CA souhaitait faire un séminaire de réflexion sur ce sujet et envisager des actions de promotion à mettre en œuvre.
Mais, la pandémie a réduit nos ambitions, donc le sujet reste ouvert.

Au cours de l'année 2020, le Bureau s'est réuni, hors période de confinement stricte chaque mois au cours duquel il n'y avait pas de CA.

Le CA s'est réuni 3 fois, dont une fois virtuellement le 25 mars 2020 pour l'approbation des comptes 2019, ce qui était indispensable.

Le 25 septembre dernier, notre AG 2020 a pu se tenir, « en présentiel », à Saint-Julien-Montdenis. Encore merci à la municipalité d'avoir mis gracieusement à notre disposition la salle des fêtes de l'espace de la Croix des Têtes.

Un comité de pilotage composé du président, du trésorier et du directeur s'est réuni régulièrement pour suivre l'évolution de nos résultats et prendre des décisions de conduite, si nécessaire, mais aussi, pour préparer les sujets à développer lors des réunions du Bureau.

Fait notable en 2020, une **commission spécifique dite du Patrimoine**, a été constituée pour assurer la pérennité et la mise en valeur de notre histoire.

Comment maintenir vivant auprès de notre personnel et du public les fondements des deux associations à l'origine des Ateliers de Maurienne : AMIES et SOLID'ART MAURIENNE ?
Un projet à propos duquel les encadrants techniques et le personnel d'administration ont été associés.

Cette commission comprend les membres du CA qui ont été volontaires (5 personnes).

Elle n'est pas réservée qu'aux membres du CA. D'autres membres de l'association qui souhaiteraient en faire partie, seraient les bienvenus.

Cette commission a engagé les actions suivantes :

- Rendre présent aux sein des locaux le souvenir de l'aventure de LAURA.

Nous avons un fond très riche d'auras gravées et d'estampes. Par rotation, elles animeront les murs des Ateliers de Maurienne.C'est fait.

- Avoir en affichage, pour notre personnel et le public, un historique des Ateliers de Maurienne.

C'est un travail en cours.
La commission a arrêté les termes d'un texte qui résume cette histoire. Texte approuvé par le C.A..
Elle travaille maintenant avec Christophe GRANGE, jeune et brillant architecte, fils de Philippe et Marie-Paule, qui bénévolement nous proposera un projet qui prendra en compte la totalité du mur d'entrée du magasin afin, à la fois d'attirer des visiteurs et de visuellement mettre en exergue d'où nous venons et ce que nous sommes.
Bien entendu, ces travaux ne se feront qu'avec l'accord du propriétaire.

- Et puis le site de Laura.

Nous avons repris notre réflexion avec la municipalité de Sainte-Marie-de-Cuines pour, malgré les contraintes de sécurité, trouver des solutions adaptées afin de mettre en valeur le site. Merci à Philippe, maire de la commune et à la municipalité, en particulier Émilie, conseillère municipale, pour leur écoute et leur intérêt.

On pourrait imaginer en fin d'été et début d'automne 2022 inaugurer ces deux réalisations simultanément à Festivins.
Ce qui reste, pour l'instant du domaine de l'hypothèse.

Quelques rapppels rapides sur Festivins.

Nous avions arrêté le principe d'une fête à entrées multiples, à lancer fin d'été 2020, pour marquer les 10 ans de la réintroduction de la vigne en Maurienne.

Trois activités, une sur chacune des trois communes où nos vignes sont plantées :

- Une balade gourmande, à Saint-Julien-Montdenis,
- Une activité en lien avec le salon du livre d'Hermillon, début octobre.
- Un diner de prestige, oenologique, à Saint-Jean-de-Maurienne.

Covid et Pandémie ont mis Fetsivins à l'eau.

Dès la fin de l'été, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, nous déciderons comment nous relançons la mise en œuvre de ce projet.
Ce qui reste notre ambition.

Pour conclure, je voudrais simplement exprimer mes remerciements :

- à tous les membres de l'association qui se sont engagés au sein de ces diverses instances de réflexion et de décision pour porter les Ateliers de Maurienne.
- à nos soutiens indéfectibles au premier rang desquels se trouve la 3CMA. Mais, je dois y rattacher pratiquement toutes les collectivités de la Maurienne : Le S.P.M., les autres Com/com et une grande partie des communes.
- Aux autres soutiens qui nous sont fidèles : EDF, en particulier !

Je vous remercie pour votre attention.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU DIRECTEUR :

Les Ateliers de MAURIENNE

Activités

AI (Association Intermédiaire) :

- Diminution de l'activité liée aux entreprises, notamment à cause des périodes de confinement.
- 8 641 heures en 2020, contre 12 851 heures effectuées en 2019, et 18 736 en 2018.

ACI (Ateliers Chantiers d'Insertion):

- Baisse de l'activité de l'Arc, principalement à cause des confinements.
- Stabilité du fonctionnement de l'activité béton.
- Stabilité de l'activité du travail du bois et développement de chantiers extérieurs (débarras, nettoyage de chantiers).
- Développement très important de l'activité espaces verts.
- Augmentation du travail de la vigne suite au rachat en juillet 2019 d'une parcelle plantée mais à remettre en état à Saint Julien Montdenis.
- Fonctionnement perturbé du magasin solidaire de Modane.
- Fonctionnement perturbé du magasin solidaire à Saint Jean de Maurienne.

Les Ateliers de MAURIENNE

Personnel permanent et d'encadrement en 2020

- Direction : 1
- Encadrement technique : 6 (dont 1 saisonnier)
- Administration et comptabilité : 2
- Chargées d'insertion : 2
- Autre : 1

Les Ateliers de MAURIENNE

Activités
Exemples de travaux

- **Activité de l'ARC :**

Transport des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer à l'accueil de jour de l'hôpital de Saint Jean de Maurienne, et à l'accueil de jour de Fourneaux depuis la fin de l'été 2019.

- **Activité béton :**

Fabrication de pièces de mobilier urbain.

- **Activité du travail du bois :**

Débarras de maisons.

- **Activité espaces verts :**

Entretien de sentiers de randonnée au-dessus de Valmeinier en direction du Mont Thabor avec 3 nuits en refuge, et de sites de production EDF.

Activités
Exemples de travaux

- **Activité de la vigne : perturbée par les traitements de fin juin et début juillet, et par la météo**

400 kg de raisin blanc contre 963 kg en 2019.
1 062 kg de raisin rouge contre 1 782 kg en 2019.

- **Magasin solidaire de Saint Jean de Maurienne :**

Vente de vêtements et textiles en tout genre et vente de la production de vin.

- **Magasin solidaire de Modane :**

Vente de vêtements et textiles en tout genre

Informations sur le site internet
www.lesateliersdemaurienne.com

- **Impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement des Ateliers de Maurienne :**
- **Adaptation des activités (dons de masques chirurgicaux ou FFP2 à l'Etat en mars, dons de tissus pour fabrication de masques ou blouses, fabrication de masques),**
- **Réaffectation du personnel sur les activités pouvant fonctionner,**
- **Manque d'encadrement,**
- **Aides de l'Etat : uniquement activité partielle pour réorganisation an mars et avril, qui correspond à la fermeture totale de la structure pendant une semaine**

Perspectives 2021

- **AI :**

Retour de l'activité au niveau de 2019.

- **ACI : Maintien de l'activité générale**

Sur les bases de l'année 2020 avec recrutement d'un encadrant saisonnier aux espaces verts.

Perspectives 2021

Vigne : Modification des tarifs au 1er mars 2021

	Rouge (0,75L)	Blanc (0,75L)
Prix de vente public	25 €	17 €
Prix de vente adhérent	18 €	15 €

Suppression des tarifs (carton)

Baisse du tarif blanc public (21 € avant)

Les Rapports Moral et d'Activités ont été approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. RAPPORT FINANCIER PAR LE TRÉSORIER :

Les Ateliers de MAURIENNE

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020

La confirmation d'une solidité économique retrouvée

- Un résultat positif effectif de 79645 € (à rapprocher d'un résultat de 53868€ en 2019)
- Qui est la conséquence de l'engagement de tous, en particulier du directeur et de son équipe, des évolutions de l'organisation interne des ateliers de Maurienne et de sa structure d'activité.
- Le résultat comptable de 147328€ s'explique par un élément exceptionnel

Un dynamisme particulier de deux activités des ACI

- **La poursuite de l'augmentation des ventes des ACI: plus de 323000€ à comparer à 274000€ en 2019**
  portée prioritairement par 2 activités:
- **Espaces verts**: poursuivent leur croissance: 129000€ à comparer à 73000€ en 2019 et 38000 en 2017). La qualité du travail fourni appelle la reconduction et le développement des contrats.
- **Atelier**: 86000€ (84000€ en 2019) polyvalent et disponible.
- Ces deux activités représentent les 2/3 du chiffre d'affaire des ACI

Une contribution indispensable, mais plus limitée des autres activités

- **Vigne**: stabilité: 51300€ (51900€ en 2019), dont 19500€ de ventes de vin (20200 en 2019) activité à fort potentiel, mais encore en devenir.
- Légère baisse la **vêtement tri**: 37200€ (39900 en 2019), du fait du confinement.
- Chute de l'**ARC**: 19900€ (24800 en 2019)
- **AI: poursuite de la baisse de l'activité**: 190700€ (291300 en 2018): évolution de la stratégie des ateliers de Maurienne et de l'environnement.

Les Ateliers de MAURIENNE

Des subventions en forte croissance

- Principalement du fait de l'augmentation des aides aux postes ACI: 355000€ à comparer à 259600€ en 2019, *montant sous estimé de 67700€ reversé en sus en 2020*
- baisse de l'aide de la région: 50200€ (57000 en 2019)
- augmentation de la contribution du conseil départemental liée à notre prise en charge de titulaires du RSA: 51500€ (47800 en 2019)
- Quasi stabilité de l'aide des communes: 1350€ (1490)
- Baisse de l'aide au poste AI: 8100€ (13800 en 2019).

Les Ateliers de MAURIENNE

Des charges stabilisées

- Charges d'exploitation: 959000€ (953500 en 2019)
- stabilité des charges de personnel des salariés en insertion: 440000€ (446000 en 2019), mais évolution de la répartition ACI/AI: (3/4+ contre 2/3-)
- Quasi stabilité des charges de personnel permanent: 280000€ (-10000€ environ liées aux baisses de charges sociales)
- augmentation des achats de matières (+stocks): 37000€ (+10000€)
- Quasi stabilité des autres achats : 131000€ (+9000€)
- Diminution des impôts et taxes : 9000€ (-4600€)

Les Ateliers de MAURIENNE

Un résultat très positif

- Résultat d'exploitation: **+54500€** auxquels s'ajoutent 67700€ imputable à 2019, soit, comptablement: 122255€.

- Résultat: **+147328€** à comparer à 53868 en 2019; mais plus réellement: 79646 à comparer à 121550

Les Ateliers de MAURIENNE

Une exploitation dont les fondamentaux sont solides

- Des ventes des ACI supérieures à 300K€ reposant sur 2 piliers solides, avec du potentiel à venir sur la vigne, à condition de s'organiser pour vendre le vin
- Une contribution de l'AI utile, mais de plus en plus limitée et en baisse: en 2020, une valeur ajoutée brute de l'ordre de 90K€ (141 K€ en 2019)
- Des subventions (hors aide au poste) d'environ 100 K€
- Une aide au poste ACI supérieure aux coûts du personnel en insertion
- Soit des ressources nettes supérieures à 500K€

Les Ateliers de MAURIENNE

Une exploitation dont les fondamentaux sont devenus solides

- Des frais de personnel permanent stabilisés un peu en dessous de 300K€, qui pourront croître progressivement pour valoriser l'engagement et les compétences
- Des dépenses de fonctionnement et divers de l'ordre de 180K€
- dégageant un résultat, avant amortissements et provisions, propre à supporter les aléas et à permettre des investissements non subventionnés.

Les Ateliers de MAURIENNE

Une année 2020 très positive

Malgré le Covid
-la poursuite du développement des ACI
-qui compense l'affaiblissement de l'AI
-une maitrise des charges
Grâce à l'engagement de tous et à la qualité de l'organisation.

Les Ateliers de MAURIENNE

2021 une année de consolidation

Qui s'appuie sur les fondamentaux solides des Ateliers de Maurienne
Malgré les aléas et la crise sanitaire.

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :

En l'absence du commissaire aux comptes, excusé, le trésorier a donné lecture des principales observations du commissaire aux comptes.

Extraits de cet avis :

"...Objectif pour 2021 : établir une procédure écrite de calcul des provisions pour dépréciation des stocks. Valoriser les stocks de matières sèches.
...une réserve sur le risque de reprise fiscale pour les exercices non prescrits.
...Les statuts de l'association doivent contenir des modalités relatives :
□□A la transparence financière (possibilité de rémunérer les dirigeants, rémunération inscrite dans l'annexe des comptes annuels, rémunération inscrite dans le rapport spécial, comptes annuels certifiés par un commissaire aux comptes)
□□Au fonctionnement démocratique (élection régulière et renouvellement du conseil d'administration, contrôle effectif de la gestion par ses membres, approbation de la rémunération des dirigeants aux 2/3 des membres) Objectif pour 2021: mettre à jour ces deux éléments lors de la prochaine modification statutaire."

Le Conseil d'Administration va faire le bilan de l'ensemble de ces observations et prendra les mesures qui s'imposent, si nécessaire.

En effet les deux points concernant les statuts sont totalement intégrés dans la version des statuts en vigueur.

Le Rapport financier a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. MANDAT COMMISSAIRE AUX COMPTES

Un mandat de 6 ans, accepté en 2015

Changement cet année

Un besoin de proximité

- Situation actuelle : AUDIRALP (FIDURALP) (Annemasse).
- Souhait du CA : SR Conseil (Hermillon).

L'Assemblée Générale a voté à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la transmission de la charge de commissariat aux comptes pour l'association « Les Ateliers de Maurienne » à la société « SR Conseil », sise dans la commune d'Hermillon.

5. ÉLECTION :

RENOUVELEMENT DE LA MOITIÉ DU CA APRÈS 4 ANS DE MANDAT

Sont concernés :
Josiane CHOMAZ, Sylvie VERNEY, Dorothée RATEL, Jean SALLE, Philippe GRANGE, Bernard RATEL.
Rappel :
Les candidatures au Conseil d'Administration doivent être validées par le CA.
Dans l'immédiat, il n'y a pas eu de nouvelles candidatures, exceptés les sortants.
Cette mesure a été retenue de façon à n'intégrer dans le CA que des adhérents qui s'investissent dans l'association.
Le CA peut intégrer de nouveaux membres à tout moment de l'année.
Et l'élection sera validée au cours de l'AG qui suit.
Dans l'immédiat, seuls les sortants peuvent être pris en compte.
Cependant, le CA a besoin de renforcement.
En deux ans il a perdu deux de ses membres. Mais, a intégré deux nouvelles administratrices.

Pour cette élection, tous les membres concernés se sont représentés en formulant leur volontariat au président en place, à l'exception de Sylvie VERNEY.

L'Assemblée Générale a réélu à l'unanimité de ses membres présents et représentés, au Conseil d'Administration de l'association « Les Ateliers de Maurienne », les cinq personnes qui ont représenté leur candidature.

Cette élection a clos cette Assemblée Générale.

En pièces jointes :

- **Le bilan financier de l'année 2020.**
- **Le Rapport du commissaire aux comptes.**

Fait le 4 juillet 2021.

La secrétaire
Josiane CHOMAZ
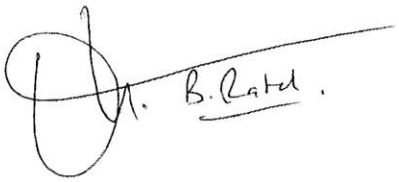
Le président
Bernard RATEL